

R. de COUDENHOVE-KALERGI

Baden-Baden, le 15 décembre 1954  
BRENNER'S Park Hotel

Monsieur le Président,

Au nom de l'Union Paneuropéenne, je vous prie de bien vouloir soumettre la proposition suivante au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Depuis des années, le Conseil de l'Europe reconnaît la nécessité d'avoir un drapeau européen sans, toutefois, pouvoir se mettre d'accord sur un emblème.

Le plus ancien, parmi les divers drapeaux européens non-officiels, est celui de l'Union Paneuropéenne : la croix rouge sur un soleil d'or, sur fond bleu.

Afin de trancher la question d'un drapeau officiel, le Secrétariat du Conseil de l'Europe a soumis, en 1952, une douzaine de drapeaux différents à une enquête parmi les membres de l'Assemblée. Des 46 réponses positives, vingt trois furent en faveur du drapeau paneuropéen.

Cependant, le drapeau paneuropéen n'a pas été adopté, à la suite d'une intervention turque rejetant tout drapeau portant un emblème religieux.

Depuis, plusieurs autres dessins ont été proposés, mais aucun n'a donné satisfaction.

Afin d'aider le Conseil de l'Europe à résoudre ce problème, l'Union Paneuropéenne soumet au Comité des Ministres une variante du drapeau paneuropéen tenant compte des réserves émises par le Gouvernement turc.

Sur ce drapeau, dont vous trouverez, ci-inclus, le dessin, la croix rouge est remplacée par une rose des vents rouge à quatre branches, symbolisant le rayonnement de notre civilisation vers le nord, le sud, l'est et l'ouest.

Si le Comité des Ministres acceptait ce dessin, l'Europe aurait enfin son drapeau!

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Son Excellence  
Monsieur le Ministre  
Stéphanos Stephanopoulos  
Président du Comité des Ministres  
du Conseil de l'Europe -  
Château de la Muette - PARIS

Richard de COUDENHOVE-KALERGI  
Président de l'Union Paneuropéenne